



# Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. générale  
26 juillet 2010  
Français  
Original: anglais

---

## Groupe d'examen de l'application

### Reprise de la première session

Vienne, 29 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2010

## Ordre du jour provisoire et annotations

### Additif

### Annotations

#### 1. Questions d'organisation

##### b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Le projet d'organisation des travaux (voir annexe) a été établi conformément aux instructions données par le Groupe d'examen de l'application à la partie de sa première session tenue du 28 juin au 2 juillet 2010.

#### 3. Examens de pays

La liste des experts gouvernementaux nommés, établie conformément au paragraphe 21 des termes de référence du Mécanisme d'examen, est disponible sur le site Web de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ([www.unodc.org/unodc/en/treaties/CAC/IRG-experts.html](http://www.unodc.org/unodc/en/treaties/CAC/IRG-experts.html)).

##### b) Organisation et calendrier des examens

Le Groupe d'examen de l'application sera saisi de la version finale des lignes directrices à l'usage des experts gouvernementaux et du secrétariat et de l'esquisse des rapports d'examen de pays, qui figurent dans son rapport sur les travaux de sa première session, tenue à Vienne du 28 juin au 2 juillet 2010 (CAC/COSP/IRG/2010/7, annexe I). Il sera également saisi d'informations supplémentaires sur le calendrier des examens, ainsi que d'informations sur d'autres questions d'organisation, telles que la formation des experts gouvernementaux.

### Documentation

Rapport du Groupe d'examen de l'application sur les travaux de sa première session tenue à Vienne du 28 juin au 2 juillet 2010 (CAC/COSP/IRG/2010/7)



#### **4. Ressources nécessaires au fonctionnement du Mécanisme**

Lors de son dernier examen de la note du Secrétaire général sur les ressources nécessaires au fonctionnement du Mécanisme d'examen pour les exercices biennaux 2010-2011 et 2012-2013 (CAC/COSP/IRG/2010/5), le Groupe d'examen de l'application a souligné qu'il importait au plus haut point de prendre rapidement des mesures pour demander des ressources supplémentaires pour l'exercice biennal 2012-2013; il a également proposé de tenir un certain nombre de consultations informelles pour examiner les ressources nécessaires au fonctionnement du Mécanisme pour l'exercice biennal 2012-2013 et d'élaborer un plan d'action. Le Groupe a noté que les États parties étaient encouragés à consulter leurs missions permanentes à New York pour garantir un examen favorable des propositions du Secrétaire général concernant le financement au titre du budget ordinaire des ressources nécessaires au Mécanisme pour l'exercice biennal 2012-2013 et les exercices ultérieurs.

Le secrétariat a été prié de continuer à présenter au Groupe des informations concernant le budget, qui, a-t-on souligné, devraient contenir une esquisse du montant estimatif des coûts et des dépenses.

##### **Documentation**

Note d'information sur les ressources et les dépenses (CAC/COSP/IRG/2010/CRP.11, en anglais seulement)

#### **5. Assistance technique**

Dans sa résolution 3/1, la Conférence a décidé que le Groupe d'examen de l'application serait chargé du suivi et de la poursuite des travaux entrepris précédemment par le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur l'assistance technique. Dans sa résolution 3/4, intitulée "Assistance technique pour l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption", la Conférence s'est félicitée des recommandations contenues dans les rapports du Secrétariat sur les travaux de ce Groupe de travail. Les recommandations sur les mesures concrètes pour promouvoir l'assistance technique à l'appui de l'application de la Convention figurent dans le rapport de la réunion du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur l'assistance technique, tenue à Vienne les 3 et 4 septembre 2009 (CAC/COSP/WG.3/2009/3) et dans le rapport du Secrétariat sur les travaux dudit Groupe de travail (CAC/COSP/2009/8).

Dans sa résolution 3/4, la Conférence s'est félicitée des efforts entrepris par le secrétariat pour analyser les besoins d'assistance technique recensés par les États parties à la Convention contre la corruption et les États signataires dans leurs réponses à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation. La matrice des besoins d'assistance technique sera considérablement améliorée par la liste de contrôle détaillée pour l'auto-évaluation, qui est un outil informatique de collecte d'informations permettant d'établir des statistiques et des représentations visuelles, telles que diagrammes et autres graphiques, qui aident la Conférence à mieux cerner les besoins d'assistance technique. Une présentation sera faite sur les caractéristiques de ce nouvel outil qui permet de cerner les besoins d'assistance technique et de générer une matrice améliorée.

Le Groupe d'examen de l'application sera saisi des informations supplémentaires sur la manière de cerner les besoins d'assistance technique et sur les mécanismes possibles pour y répondre dans le contexte de l'examen de l'application de la Convention.

### **Documentation**

Note du Secrétariat sur l'essai pilote des instruments d'évaluation de l'application de la Convention contre la corruption visant à identifier et coordonner l'assistance technique: études de pays de l'Indonésie, du Kenya et du Pérou (CAC/COSP/IRG/2010/8)

Matrice des besoins d'assistance technique: informations supplémentaires (CAC/COSP/IRG/2010/CRP.1, en anglais seulement)

Note d'orientation sur l'utilisation de la base de données d'experts anticorruption aux fins de l'assistance technique (CAC/COSP/IRG/2010/CRP.2, en anglais seulement)

## **7. Autres questions**

### *Questions de procédure*

À la partie de sa première session tenue en juin et juillet 2010, le Groupe d'examen de l'application a examiné la question de la participation d'observateurs à ses sessions. Durant les délibérations, des opinions diverses ont été exprimées, notamment au sujet du paragraphe 42 des termes de référence du Mécanisme d'examen, qui précise que le Groupe est un "groupe intergouvernemental d'États parties à composition non limitée", ainsi qu'au sujet de l'application du règlement intérieur de la Conférence au Groupe en sa qualité d'organe subsidiaire de la Conférence.

Pour l'aider à résoudre cette question avant sa deuxième session, le Groupe a prié le secrétariat de demander au Bureau des affaires juridiques du Secrétariat un avis juridique et de le diffuser aux États parties.

Dans l'intervalle, le Groupe a décidé d'examiner le point de l'ordre du jour sur l'assistance technique en séance publique, compte tenu du rôle important joué par les organisations intergouvernementales en matière de fourniture de l'assistance technique. Cette décision a été prise étant entendu qu'elle ne compromettrait pas la résolution de la question par le Groupe ou par la Conférence, le cas échéant.

### **Documentation**

Avis juridique du Bureau des affaires juridiques (CAC/COSP/IRG/2010/CRP.12, en anglais seulement)

### *État d'avancement des préparatifs de la quatrième session de la Conférence et réunions des groupes de travail créés par la Conférence*

Le secrétariat fournira des informations supplémentaires sur l'état d'avancement des préparatifs de la session et les réunions.

**8. Adoption du rapport du Groupe d'examen de l'application sur les travaux de sa première réunion**

Le Groupe d'examen de l'application adoptera un rapport sur les travaux de la reprise de sa première session dont le projet sera rédigé par le secrétariat.

## Annexe

## Projet d'organisation des travaux de la reprise de la première session du Groupe d'examen de l'application

| <i>Date et heure</i>                    | <i>Point de l'ordre du jour</i> | <i>Intitulé ou description</i>  |
|---|---------------------------------|---|
| <b>Lundi 29 novembre</b>                |                                 |   |
| 10 heures-13 heures                     | 1 a)                            | Ouverture de la reprise de la session   |
|   | 5                               | Assistance technique  |
| 15 heures-18 heures                     | 5                               | Assistance technique ( <i>suite</i> )   |
| <b>Mardi 30 novembre</b>                |                                 |   |
| 10 heures-13 heures                     | 5                               | Assistance technique ( <i>suite</i> )   |
|   | 4                               | Ressources nécessaires au fonctionnement du Mécanisme   |
| 15 heures-18 heures                     | 3 a)                            | Examens de pays: organisation et calendrier des examens   |
|   | 7                               | Autres questions: questions de procédure  |
| <b>Mercredi 1<sup>er</sup> décembre</b> |                                 |   |
| 10 heures-13 heures                     | 7                               | Autres questions: questions de procédure ( <i>suite</i> )   |
|   | 7                               | Autres questions: état d'avancement des préparatifs de la quatrième session de la Conférence et réunions des groupes de travail créés par la Conférence |
| 15 heures-18 heures                     | 6                               | Ordre du jour provisoire de la deuxième session du Groupe d'examen de l'application   |
|   | 8                               | Adoption du rapport du Groupe d'examen de l'application sur les travaux de la reprise de sa première session  |